République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le sept octobre, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Cassagnoles au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 1er octobre 2026
Date d'affichage : le 1er octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 6 = 46
Votants par procuration : 6
Absents excusés : 8
Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, GAUBIAC Laurent, ROUDIL Joël, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MM.MARTINEZ Aurélien, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, Mme AGNIEL Virginie, M., MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.

Procurations :
M. CAHU Robert à M. CONDOMINES Robert
M. DAUTHEVILLE Jacques à M. DELORME Jean-Martin
M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. GAILLARD Olivier à M. MARION Cédric
M. ALLEN Cédric à Mme COSTA PORTA – JACQUET Arlette
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan

Absents excusés : MM. METGE Alain, PINCHARD Philippe, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, Mme MEUNIER Hélène, M. SOULIER Cyril, Mme LEFORT Véronique, M. MONEL José.

Absents : MM. SALA Michel, WITSCHGER Olivier.

Secrétaire de séance : M. DREVON Nicolas

Début de séance : 18h05

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_132_71

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°132/2026 : Retrait de la délibération n° 115/2026 du 8 juillet 2026 relative à l'attribution du marché de conception, élaboration et livraison de repas pour les crèches et centres de loisirs

Fabien CRUVEILLER indique qu'à la suite d'une mauvaise manipulation sur le logiciel utilisé pour la procédure de passation, l'avis de marché n'a pas été publié au Journal officiel de l'Union européenne.
Cette absence de publication ayant entaché la procédure, le marché a été frappé de nullité, en conséquence, la délibération prise en juillet doit être retirée.

Il précise qu'afin d'assurer la continuité du service, un marché d'une durée de six mois a été conclu avec les prestataires retenus, dans l'attente de la relance d'une nouvelle procédure de passation qui sera lancée après que le conseil communautaire ait délibéré.

Le Conseil Communautaire,
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
Vu le code de la commande publique ;
Considérant que la procédure de publication du marché public a été entachée suite à une mauvaise manipulation sur le logiciel utilisé pour la procédure de passation, l'avis de marché n'a pas été publié au Journal officiel de l'Union européenne,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

- d'annuler la délibération n° 115/2026 du 8 juillet 2026 relative à l'attribution du marché de conception, élaboration et livraison de repas pour les crèches et centres de loisirs
- d'autoriser le président à signer tout document à cet effet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 12.10.26
- de la publication : 12.10.26

REÇU EN PREFECTURE
le 12/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261007-CCPC_132_71